

# HISTOIRE de MONTILLY-SUR-NOIREAU



## SOMMAIRE

- Le fief de Beaumanoir

### Le fief de Beaumanoir

Beaumanoir, en Montilly, et Beaumanoir (aujourd'hui le Rosel), en Montsecret, formaient, au XVe siècle, un fief unique assez important, ayant son moulin particulier, assis sur le Noireau, qui produisait journalièrement environ huit quintaux de farine, c'est-à-dire la même quantité que le moulin du seigneur patron, dit le moulin de Montilly. Ce fief appartenait alors à la famille de Laval (de gueules, au léopard d'or).

Guy de Laval rendit hommage au roi, en 1461, pour tous les fiefs qu'il possédait, à cause, dit-il, de Françoise de Dinan, sa femme, es paroisses de Chênedollé, Fresnes, Montsecret et Montilly. Cette dame était fille unique de Jacques de Dinan (de gueules, à quatre fusées d'hermine, accompagnées de 6 besants de même, 3 en chef et 3 en pointe) et de Catherine de Rohan, et veuve de Gilles de Bretagne. Son petit-fils, Jean de Laval, seigneur de Châteaubriand et gouverneur de Bretagne, rendit aveu, en 1532, de son fief de Beaumanoir, sous le nom de fief de Montilly, ou de Châteaubriand. L'on y voit figurer un droit féodal, unique dans la contrée, celui de lardage, payable à Carême prenant, estimé deux sols deux deniers, dû par les tenants des mesures du Valjuas et de

de la Frésengère (mot synonyme de porc), situées en la paroisse d'Athis.

En 1540, Beaumanoir était possédé par un membre de l'antique famille de la Haye, Louis de la Haye, chevalier, seigneur de la Haye-Hue (d'or, au sautoir d'azur) ; mais il resta peu d'années aux mains de ce seigneur, car, d'après une généalogie de la famille Le Harivel, le même fief figurait, en 1549, au nom de Jean-François Le Harivel, seigneur du Theil (en Saint-Pierre-du-Regard), Sourdeval et Beaumanoir (de gueules, à trois roses d'or, 2 et 1). Marié à Tsabeau de Marguerye, il en eut un fils, Richard, qui épousa d'abord Roberte de Guyenne, puis Louise Laisné, de laquelle il eut : Nicolas, Jacques et Mathieu, celui-ci sieur de Saint-Denis.

Nicolas Le Harivel, seigneur de Beaumanoir, Maizet et autres lieux, lieutenant de l'escadron des gentilshommes de la généralité de Caen, épousa le 12 juin 1629, Catherine Beaulard, apparentée à la famille de Jeanne d'Arc, dont sortirent :

- 1° Gabriel, sieur de Maizet, marié à Louise Renault ;
- 2° François, sieur de Saint-Victor, marié à Florence

Letouzey ;

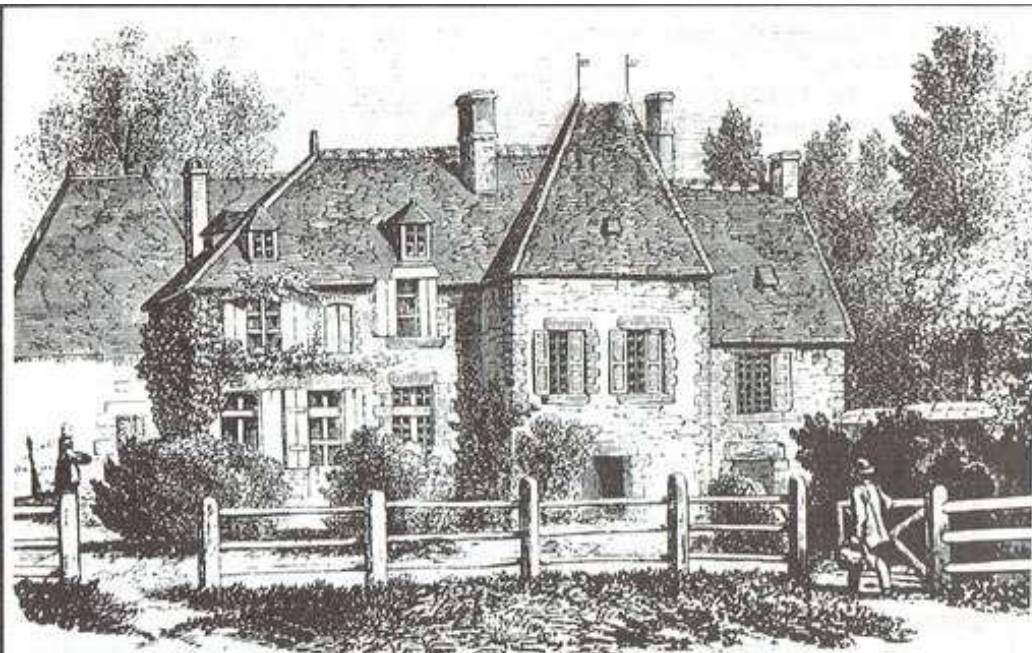
3° Nicolas, sieur de Beaumanoir, marié à Françoise de Chanteloup ;

- 4° Guy, curé de Maizet, près d'Evrecy.

Gabriel vend son fief de Maizet à Jean du Rosel, sieur de Cagny, en Vassy, qui en fait échange, le 10 septembre 1672, avec Nicolas et Guy, contre leur fief de Beaumanoir, en Montilly, s'étendant en Fresnes et Montsecret. A partir de cette époque, cette extension prit le nom du nouveau propriétaire, qu'elle a conservé depuis.

Cette branche de la nombreuse famille Le Harivel, dite de Maizet, s'est éteinte en la personne de François-Amédée Le Harivel, marié en 1844 à Sophie Lesueur, dont ne sortirent que des filles : Sophie, Marie, Noémie, Joséphine et Anaïs. C'est à une autre branche de la famille qu'appartiennent les Le Harivel, barons de Fresnes et seigneurs de Beauchêne.

La famille du Rosel de Cagny, Beaumanoir, Saint-Germain-du-Crioult, Vaudry et Viessoix (de gueules, à trois roses d'argent, 2 et 1), est d'ancienne noblesse. Suivant M. de Caumont, le savant archéologue bayeusain, elle figure honorablement dès le XIe siècle, et un Jourdain du Rosel jura fidélité à Philippe-Auguste en 1203. Le fief du Rosel, en Fresville (Manche), paraît avoir été son lieu d'origine.



D'après un croquis de M. I. J.

Parmi ses membres les plus marquants, nous citerons Jean du Rosel, seigneur de Cagny et de Beaumanoir, plus connu sous le nom de chevalier de Beaumanoir, qui fut capitaine de grenadiers au régiment de Saintonge et chevalier de Saint-Louis. Ses compagnons d'armes le surnommèrent le Bayard du régiment. En 1693, il commandait la cavalerie française à la bataille de Nerwinde (Belgique) ; il y fit prisonnier le comte de Solms, général hollandais, blessé d'un coup de baïonnette à la jambe. Chargé par le maréchal de Luxembourg de traiter avec son prisonnier, il le fit si généreusement que celui-ci, transporté d'admiration, ne put s'empêcher de lui dire : "Ah ! Monsieur du Rosel, quelle nation est la vôtre ; vous combattez comme des lions, et vous traitez vos adversaires comme vos meilleurs amis". Ce fait est raconté par Racine dans une lettre à Boileau du 6 août 1693, et par Voltaire, dans son Siècle de Louis XIV, chapitre XVI.

Après plusieurs campagnes, Jean du Rosel se retira du service avec le brevet de lieutenant-colonel. Il

mourut, âgé de 78 ans, laissant des enfants et fut inhumé, le 5 novembre 1716, dans l'église de Montilly. Sa femme, Geneviève Coupel, l'avait précédé dans la tombe, étant morte le 11 février 1709, âgée de 54 ans.

Le chevalier François du Rosel, son frère, marié à Marie-Charlotte Viard, eut de nombreux enfants, huit au moins, parmi lesquels :

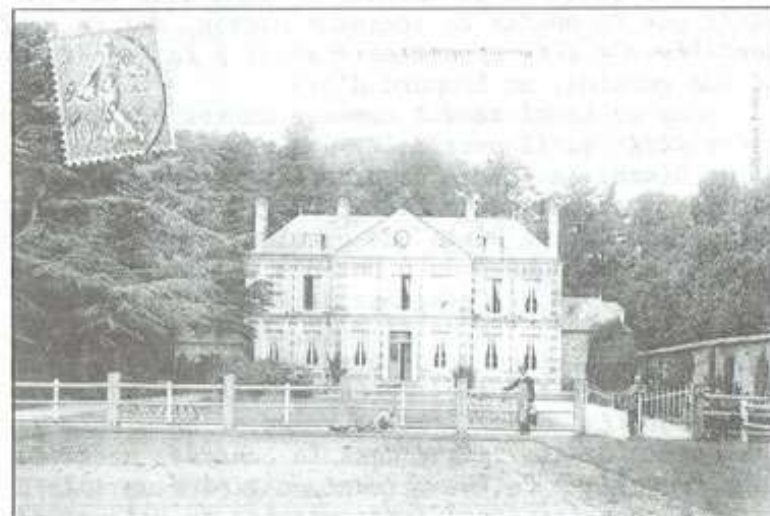
1° Nicolas-François, comte du Rosel, seigneur de la Paluelle, capitaine des vaisseaux du roi, gouverneur de Landerneau, chevalier de Saint-Louis ; par son mariage avec une descendante des La Trémouille, il hérita, à charge de partager avec le roi, des droits d'avarie, de la rade de Brest à Landerneau ;

2° Suzanne, mariée en 1741, à Jean-Jacques de la Lande d'Entremont ;

3° Guillaume-François, curé de Maizet, déporté à Jersey dès le début de la Révolution ; mort à Caen, le 2 octobre 1804, âgé de 91 ans ;

4° Enfin, Philbert, le lieutenant-général dont nous allons parler, l'ami dévoué de la famille Bonaparte, qui contribua de son influence et de sa bourse à l'éclosion du génie de Napoléon.

#### PROCHAIN BULLETIN : SUITE DE "BEAUMANOIR"



# Histoire de Montilly-sur-Noireau



Suite de "BEUMANOIR"

Lettre du général proscrit au premier Consul ; elle reçoit un sympathique accueil.

Le temps avait marché ; les événements s'étaient précipités, et Napoléon Bonaparte présidait aux destinées de la patrie. C'est alors que, de son exil, M. de Beaumanoir écrivit au général victorieux, dont le nom était déjà dans toutes les bouches, la curieuse et très intéressante lettre suivante, qui fait autant d'honneur au destinataire qu'à celui qui l'a écrite :

"Jersey, 12 juillet 1800.

Je pense, Général, que, de retour de vos grands voyages, on peut sans indiscretion, interrompre vos occupations journalières pour me rappeler à votre souvenir, que, je me flatte, vous n'avez pas totalement oublié, après avoir résidé dix-huit à dix-neuf ans à Ajaccio. Mais peut-être serez-vous surpris qu'un aussi mince objet soit le sujet de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ? Vous vous ressouviendrez, Général, que lorsque feu monsieur votre père fut obligé d'aller retirer messieurs vos frères du collège d'Autun, d'où il fut vous voir à Brienne, il se trouva sans argent comptant ; il me demanda vingt-cinq louis que le lui prêtais avec plaisir. Depuis son retour, il n'a pas eu occasion de me les rendre, et lorsque je quittai Ajaccio, Madame votre mère m'offrit de se défaire de quelque argenterie pour me les donner. Je rejetai cette offre, et lui dis que, lorsqu'elle serait à même de le faire, je laisserais à

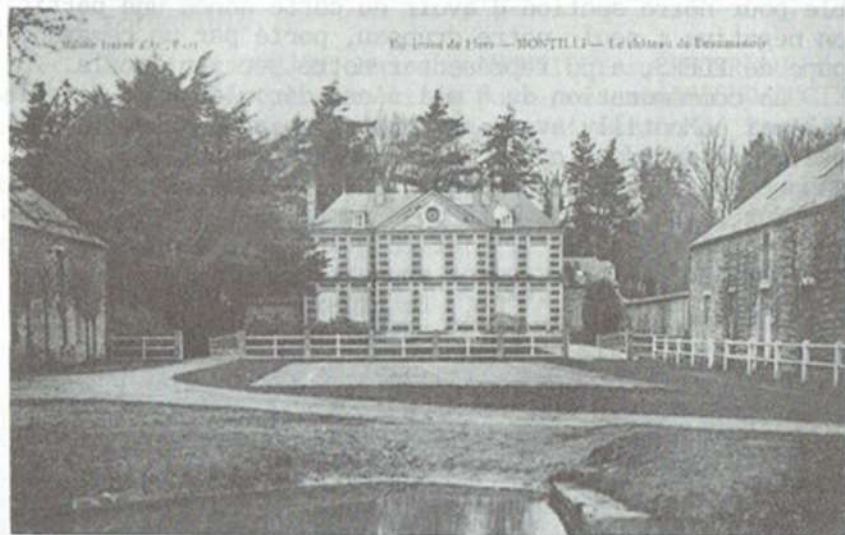
M. Souirez le billet de Monsieur votre père, et qu'elle le remettrait à sa commodité. Je juge qu'elle n'a pas trouvé le moment favorable, lorsque la Révolution est arrivée, pour effectuer son désir.

Vous trouverez singulier, Général, que pour un objet aussi modique, j'aie troublé vos occupations ; mais ma position est si dure que ce petit objet est quelque chose pour moi, chassé et exilé de ma patrie, obligé de me réfugier dans cette île dont le séjour m'est odieux, et si dispendieux que ce sera une ressource pour moi, si vous voulez me faire toucher cette petite somme, qui jadis m'aurait été indifférente.

Vous conviendrez, Général, qu'à quatre-vingt-six ans, après avoir bien servi la patrie pendant près de soixante ans, sans la moindre interruption, sans parler du temps de l'émigration, chassé de partout, j'ai été obligé de me réfugier ici pour y subsister avec les faibles secours du gouvernement anglais aux émigrés français, je dis émigrés parce qu'on m'a obligé de l'être, je n'en avais pas la moindre idée, mais j'avais commis un grand crime vis-à-vis une horde de brigands venus dans ma maison, à Caen, pour m'assassiner, parce que je me trouvais le plus ancien général du canton et que j'étais décoré de la grande croix de Saint-Louis ; c'en était trop pour eux. Je vivais tranquille et retiré de toutes les affaires du monde. Sans les cris de mes voisins, j'étais assassiné en enfonçant ma porte, et je n'eus que le temps de fuir par une porte de derrière, sans emporter que ce que j'avais sur le corps. Je me retirai à Paris, où l'on me manda que je n'avais pas d'autre parti à prendre que celui de passer à l'étranger, tant était grande la haine que mes concitoyens avaient conçue contre moi, quoique je n'aie jamais eu de discussion avec qui que ce soit, vivant dans ma retraite. J'ai donc, Général, abandonné tout ce que j'avais, fonds et meubles, à la merci de ce qu'on appelait la Nation ; elle en a bien profité, car il ne me reste rien dans le monde, pas où poser le pied. J'ai entendu dire qu'il y a des émigrés auxquels il reste au moins un abri. Si au moins on m'avait réservé une maison, pourrais-je, Général, vous demander ce qui dépend de vous, et que j'entends dire qui a été accordé à quelques émigrés, de retourner chez eux ; je ne demande donc pas cette faveur, n'ayant pas où mettre pied à terre et que, de plus, je suis venu ici joindre un frère déporté, encore

Pendant son long séjour à Ajaccio, le général de Beaumanoir fréquenta assidûment les époux Charles Bonaparte, et porta une particulière affection à l'un des enfants, le petit Napoléon, qui la lui rendait bien. Souvent il le faisait danser sur ses genoux, tout en disant : "Il faudra faire un soldat de ce petit bonhomme". Le père n'eût certes pas demandé mieux ; mais il répondait que les moyens lui manquaient pour le faire entrer dans une école militaire.

Ce serait quelque temps après, alors que l'enfant était déjà grandelet, que le général l'aurait emmené avec son père, qui était son aide-de-camp, en Basse-Normandie, d'abord à Caen, dans son hôtel de la rue Guilbert, puis en son château de Beaumanoir, à Montilly (photo ci-dessous).



La tradition, d'accord avec nos auteurs locaux, raconte que l'espiègle enfant courait à travers les plates-bandes du jardin, et comme Tarquin brisait les tiges en fleurs, au grand déplaisir du jardinier, qui, armé d'une longue gaule pourchassait le futur empereur. Dans le même temps, suivant une autre tradition populaire, le jeune Bonaparte serait allé, en compagnie de plusieurs camarades voisins, prendre un goûter dans le gros if de la Lande-Patry, que Bernardin de Saint-Pierre venait d'immortaliser dans ses Etudes de la

Nature. Le fait ne serait pas impossible. Toujours est-il qu'un ancien valet de chambre du marquis de Canisy, demeuré au service de son maître pendant plus de quarante ans, se plaisait à raconter qu'ayant un jour accompagné M. de Canisy au château de Beaumanoir, il y avait vu un enfant amené de l'île de Corse par le général gouverneur.

L'ancien château de Beaumanoir, témoin de ces intéressants souvenirs, n'existe plus ; il a été démoli vers 1860 pour faire place à une plus confortable habitation, répondant aux exigences du jour. Toutefois, une vue d'ensemble, peinte sur un panneau de cheminée, représente encore, dans une des chambres du nouveau logis, le vieux manoir disparu, avec ses vastes communs et ses jardins, qui ont peu changé. Nous en avons donné une reproduction photographique dans notre brochure : "La légende de Napoléon à Montilly". Déjà, en 1853, L'Illustration avait publié un dessin de l'ancien château, dû, ainsi que la notice qui l'accompagne, à la plume du regretté Jules Tirard, de Condé.

Cependant, le projet mis en avant par M. de Beaumanoir de faire un soldat du jeune Bonaparte, fut repris lorsque l'enfant devint un jeune homme. Le père ayant fait une demande pour le faire admettre à l'école de Brienne, le général se chargea de la faire parvenir à destination, l'appuya de son crédit, et l'admission sollicitée fut accordée. Mais une difficulté se présentait : la famille n'avait pas de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses nécessitées par le voyage du jeune Bonaparte. Le général y pourvut en avançant généreusement vingt-cinq louis (500 livres), qui ne purent lui être rendus par suite de la mort prématurée du chef de famille.

Le général ayant été rappelé en France, la veuve voulut se libérer, en vendant une partie de son argenterie ; mais M. de Beaumanoir s'y opposa, et partit pour le continent, allant prendre un commandement à Poitiers.

On était à la veille de la Révolution ; des troubles éclataient de toutes parts. Le général, usant de la liberté que lui donnait sa mise à la retraite, regagna la Normandie, et se retira dans son hôtel de la rue Guilbert, peu éloigné de l'église Saint-Jean, sa paroisse, où il retrouva son frère, le vénérable curé de Maizet, et sa nièce, Mme d'Athis, née Delalande d'Entremont, veuve de Pierre-André-François de

Saint-Germain d'Athis. Dans le but d'aviser aux moyens de délivrer le roi, privé de sa liberté, il provoqua chez lui des réunions de ci-devant nobles réfugiés à Caen, qui achevèrent de le compromettre. Un prétexte, futile en apparence, mit le feu aux poudres. Le curé de Saint-Jean, M. Busnel, ayant refusé le serment constitutionnel, fut remplacé par un prêtre assermenté ; mais les deux curés, se conformant aux recommandations ministérielles, s'entendirent pour célébrer à tour de rôle leurs messes dans l'église paroissiale, à des heures différentes. Cette tolérance mutuelle ne devait pas avoir une longue durée, quoique les prêtres ne fussent pas en désaccord ; mais leurs partisans en vinrent bientôt aux mains, sans respect pour le lieu saint. Le samedi 5 novembre 1791, on battit la générale, et des rassemblements se firent nombreux et menaçants. On fit la chasse aux ex-nobles, et quatre-vingt-quatre d'entre eux furent incarcérés au château. Mais c'est surtout au général Durosel que l'on s'en prit, parce que l'on avait saisi sur les prisonniers un engagement d'honneur de se soumettre en toutes circonstances à ses ordres, comme étant le chevalier le plus ancien et le plus digne. Le peuple se porta en foule furieuse à son hôtel, et, prétextant que l'on avait tiré de l'intérieur, força les grilles et envahit les appartements. Heureusement, le général, averti à temps et sachant à quoi s'en tenir sur les préventions du peuple à son égard, ayant été, le 18 août précédent, "grièvement insulté" en traversant la place Royale, sortit par une porte de derrière, et gagna la rue de l'Engannerie, où deux chevaux tout sellés lui permirent de s'éloigner rapidement. D'après le procès-verbal des événements dressé par la municipalité, il fut arrêté en sortant de la ville, avec ses domestiques, et emprisonné ; mais il fut bientôt remis en liberté et gagna Paris.

Là, sa présence ayant été signalée comme séditieuse, il fut invité à quitter la capitale et même la France, et c'est au prix de mille dangers qu'il parvint à gagner Jersey. Un arrêté de la police fixe son départ de la capitale au 5 octobre 1792. Sur la terre étrangère, il fut réduit à vivre de la subvention bien insuffisante du gouvernement anglais aux émigrés. Ses privations le portèrent, l'année suivante, malgré son âge avancé, à aller rejoindre l'armée de

Condé. Sur la fin de 1793, Durosel, reconnaissant l'inutilité de l'effort royaliste, retourna à Jersey, rejoindre son vieux frère, l'octogénaire curé de Maizet.

PROCHAIN BULLETIN : SUITE DE "BEAUMANOIR"

# Histoire de Montilly-sur-Noireau



Suite de "BEUMANOIR"

Lettre du général proscrit au premier Consul ; elle reçoit un sympathique accueil.

*Le temps avait marché ; les évènements s'étaient précipités, et Napoléon Bonaparte présidait aux destinées de la patrie. C'est alors que, de son exil, M. de Beaumanoir écrivit au général victorieux, dont le nom était déjà dans toutes les bouches, la curieuse et très intéressante lettre suivante, qui fait autant d'honneur au destinataire qu'à celui qui l'a écrite :*

*"Jersey, 12 juillet 1800.*

Je pense, Général, que, de retour de vos grands voyages, on peut sans indiscretion, interrompre vos occupations journalières pour me rappeler à votre souvenir, que, je me flatte, vous n'avez pas totalement oublié, après avoir résidé dix-huit à dix-neuf ans à Ajaccio. Mais peut-être serez-vous surpris qu'un aussi mince objet soit le sujet de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ? Vous vous ressouviendrez, Général, que lorsque feu monsieur votre père fut obligé d'aller retirer messieurs vos frères du collège d'Autun, d'où il fut vous voir à Brienne, il se trouva sans argent comptant ; il me demanda vingt-cinq louis que le lui prêtai avec plaisir. Depuis son retour, il n'a pas eu occasion de me les rendre, et lorsque je quittai Ajaccio, Madame votre mère m'offrit de se défaire de quelque argenterie pour me les donner. Je rejetai cette offre, et lui dis que, lorsqu'elle serait à même de le faire, je laisserais à

M. Souirez le billet de Monsieur votre père, et qu'elle le remettrait à sa commodité. Je juge qu'elle n'a pas trouvé le moment favorable, lorsque la Révolution est arrivée, pour effectuer son désir.

Vous trouverez singulier, Général, que pour un objet aussi modique, j'aie troublé vos occupations ; mais ma position est si dure que ce petit objet est quelque chose pour moi, chassé et exilé de ma patrie, obligé de me réfugier dans cette île dont le séjour m'est odieux, et si dispendieux que ce sera une ressource pour moi, si vous voulez me faire toucher cette petite somme, qui jadis m'aurait été indifférente.

Vous conviendrez, Général, qu'à quatre-vingt-six ans, après avoir bien servi la patrie pendant près de soixante ans, sans la moindre interruption, sans parler du temps de l'émigration, chassé de partout, j'ai été obligé de me réfugier ici pour y subsister avec les faibles secours du gouvernement anglais aux émigrés français, je dis émigrés parce qu'on m'a obligé de l'être, je n'en avais pas la moindre idée, mais j'avais commis un grand crime vis-à-vis une horde de brigands venus dans ma maison, à Caen, pour m'assassiner, parce que je me trouvais le plus ancien général du canton et que j'étais décoré de la grande croix de Saint-Louis ; c'en était trop pour eux. Je vivais tranquille et retiré de toutes les affaires du monde. Sans les cris de mes voisins, j'étais assassiné en enfonçant ma porte, et je n'eus que le temps de fuir par une porte de derrière, sans emporter que ce que j'avais sur le corps. Je me retirai à Paris, où l'on me manda que je n'avais pas d'autre parti à prendre que celui de passer à l'étranger, tant était grande la haine que mes concitoyens avaient conçue contre moi, quoique je n'aie jamais eu de discussion avec qui que ce soit, vivant dans ma retraite. J'ai donc, Général, abandonné tout ce que j'avais, fonds et meubles, à la merci de ce qu'on appelait la Nation ; elle en a bien profité, car il ne me reste rien dans le monde, pas où poser le pied. J'ai entendu dire qu'il y a des émigrés auxquels il reste au moins un abri. Si au moins on m'avait réservé une maison, pourrais-je, Général, vous demander ce qui dépend de vous, et que j'entends dire qui a été accordé à quelques émigrés, de retourner chez eux ; je ne demande donc pas cette faveur, n'ayant pas où mettre pied à terre et que, de plus, je suis venu ici joindre un frère déporté, encore

plus âgé que moi, très valétudinaire et dans l'enfance la plus parfaite, que je n'abandonnerais pour rien. Je suis résigné sur mon malheureux sort ; mon seul et grand chagrin est que non seulement j'ai été maltraité, mais cela a influé sur des parents que j'aime et respecte, contre la loi. J'ai une belle-mère de quatre-vingts ans (1), à laquelle on a refusé la portion de douaire que je lui faisais sur mon bien et d'une rente dont je ne jouissais qu'avec retenue ; ce qui me fait mourir banqueroutier, si les choses ne changent pas ; ce qui fait ma désolation. J'avoue, Général, que je suis peu au fait du nouveau style ; mais, suivant l'ancien,

Je suis votre humble serviteur.

(signé) Durosel Beaumanoir."

*Cette lettre est tirée des Mémoires de Bourrienne, le secrétaire intime de Napoléon, qui la fait suivre des réflexions suivantes :*

"J'ai conservé à cette lettre l'irrégularité de style qu'on a dû y remarquer ; on sait assez qu'autrefois un bon gentilhomme ne dérogeait pas pour des négligences grammaticales. Quand je l'eus décachetée, je la fis lire au Premier Consul, qui me dit : "Bourrienne, cela est sacré ; ne perdez pas une minute ; ce bon vieillard !... Envoyez dix fois la somme. Ecrivez au général Durosel que j'aurai soin de lui. Je veux qu'il soit immédiatement rayé de la liste des émigrés. Que de mal ont fait ces brigands de la Convention ! Je le vois, je ne pourrai jamais tout réparer." En me parlant ainsi, Bonaparte éprouvait une émotion que je ne lui ai vue que très rarement. Le soir, il me demanda si j'avais exécuté ses ordres ; ce que j'avais fait sans perdre un seul instant ; j'avais reçu lors de la mort de M. de Frotté, une leçon trop cruelle pour n'en pas profiter."

*Cette leçon sévère, dont parle Bourrienne, est relative au manque d'empressement qu'il avait mis, le 18 février 1800, à expédier l'ordre du Premier Consul de surseoir à l'exécution du général de Frotté et de ses compagnons. Quand le cavalier, porteur de l'ordre, arriva à Verneuil à bride abattue, l'exécution venait d'avoir lieu. Bourrienne ne se pardonna pas sa négligence, qui avait coûté la vie à sept personnes, et que certains historiens ont injustement, d'après cela, attribuée à Bonaparte.*

(1) Marie-Gilberte Le Joly, veuve de Julien de Sevans, morte le 26 avril 1802.

Les dernières années du Général ; sa mort, ses grandes qualités.

Bourrienne s'était empressé en effet de faire parvenir à M. de Beaumanoir une somme de 12.000 francs, avec l'assurance qu'elle serait renouvelée chaque année sur les fonds privés du Premier Consul, pour services rendus à sa famille, avec la bonne nouvelle que son nom était biffé de la liste des émigrés. Une chaude et cordiale hospitalité attendait l'exilé chez le châtelain de Saint-Pierre-du-Fresne (canton d'Aunay, Calvados), son parent et son ami. Un soir que les deux amis étaient occupés à une partie de tric-trac, on entendit retentir le galop d'un cheval. C'était un gendarme, dépêché en estafette, qui apportait un large pli à l'adresse de M. de Beaumanoir. Un domestique le lui ayant remis, il le décacheta. C'était le brevet d'une pension de 12.000 francs, que le Gouvernement lui accordait en qualité d'ancien général, à partir du 22 décembre 1802, et sa nomination comme généralissime des troupes des départements de l'ouest.

A la grande surprise de ses hôtes, le général rejeta dédaigneusement le pli ouvert. Désormais à l'abri du besoin avec le secours du Premier Consul, il lui répugnait, en qualité de royaliste, d'être l'obligé d'un gouvernement qu'il réprouvait. Il fallut toutes les instances de ses amis pour le faire revenir sur sa détermination. Cette pension n'était cependant qu'une juste compensation de soixante années de services rendus à la patrie. Du reste, il n'en jouit pas longtemps : l'âge et les dures épreuves qu'il avait subies depuis dix ans avaient triomphé de sa robuste constitution ; bientôt il s'alita pour ne plus se relever. Il s'éteignit le 16 mars 1806, dans son hôtel de la rue Guilbert, que l'acquéreur, un M. Crespin, receveur général du Calvados, avait bien voulu laisser tout meublé à sa disposition sa vie durant. L'Empereur ordonna que les plus grands honneurs fussent rendus à sa dépouille mortelle. Le préfet, tous les corps constitués, tant civils que militaires, et tous les officiers de la garnison, assistèrent aux funérailles. L'inhumation se fit près de l'entrée du cimetière Saint-Jean.

Le frère et compagnon d'exil du défunt, l'ancien curé de Maizet, l'avait précédé depuis deux ans dans la tombe, étant décédé le 2 octobre 1804, plus que nonagénaire.

Dix héritiers collatéraux du général se partagèrent sa

succession, qui produisit environ cinquante mille francs. En 1827, lors de la liquidation des biens des émigrés, les mêmes héritiers reçurent 300 000 Fr pour les pertes qu'avait subies leur parent dans les trois départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

Chez le défunt, les qualités du cœur n'étaient pas au-dessous des mérites militaires. Nous en trouvons la preuve dans le souvenir resté vivace de sa bienfaisance à Montilly, longtemps conservé par les vieillards qui l'avaient connu, notamment M. Menard, mort presque nonagénaire, et confirmé par son testament, où les pauvres de la paroisse furent l'objet de secours en nature et en argent.

Ajoutons ce souvenir touchant. Le mercredi 22 mai 1811, Napoléon, à son arrivée à Caen, voulut descendre et coucher dans l'hôtel même du vieil et fidèle ami de sa famille, qui devint ainsi, pour quelques jours, l'hôtel impérial. Cet immeuble, qui n'a pas sensiblement changé, se trouve presque à l'entrée de la rue Gilbert, côté gauche ; il porte actuellement les numéros 5 et 5 bis, comme nous l'avons dit précédemment, tandis qu'il portait le numéro 19 à l'époque de la Révolution.

Aujourd'hui, la ville de Caen connaît à peine le nom du Général Durosel de Beaumanoir. S'il eût laissé de la postérité, il est bien probable qu'il n'en serait pas ainsi. Mais il est mort sans héritier direct ! Là, avec le concours des événements tragiques de l'époque, est le secret de l'abandon dans lequel disparut si promptement le souvenir de cette belle existence, digne à tant d'égards de servir d'exemple, oublié si complet qu'à l'heure actuelle aucun des arrière-neveux du général ne connaît même l'hôtel de la rue Gilbert, comme ayant été sa demeure.

Ouvrons nos classiques. C'est Marbeuf seul qui gouverna la Corse, qui protégea la famille Bonaparte et fit admettre le jeune Napoléon à l'école de Brienne. Durosel n'est même pas cité. Et cependant les mérites de l'un valent bien les mérites de l'autre.

Avec le commandant Fanet, qui a entrepris de remettre en lumière la brillante carrière de notre héros, souhaitons que justice lui soit rendue, non seulement à Caen, où il est mort, mais encore et surtout à Montilly, son lieu de naissance, dont il fut le bienfaiteur et est encore le plus glorieux

de ses enfants.



Le Général Durosel de Beaumanoir a donc permis au jeune Bonaparte de suivre ses études en France métropolitaine. Que serait notre histoire contemporaine sans cette RELATION ? Qu'on en juge...

Napoléon 1er a été l'Empereur des français de 1804 à 1815. Il a réorganisé la justice, les finances et l'administration de la France.

La départementalisation a été instituée par Napoléon Bonaparte. L'administration de la France confiée à des préfets, à des sous-préfets, à des maires, s'est substituée aux commissions directoriales.

A cette époque, les attributions de la justice ont été délimitées : de la justice de paix jusqu'à la Cour de Cassation.

Datent également de cette époque :

- la Banque de France,
- la Cour des Comptes,
- le Concordat de 1801,
- création des Chambres de Commerce (1802),
- publication du Code Civil et Pénal,
- institution des prud'hommes,
- création de la Légion d'Honneur...

Le "Code Napoléon" règle encore notre vie quotidienne...



L'EUROPE en 1811